

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

**PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET
DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 104

présenté par
M. Lefrand-----
ARTICLE 9

À l'alinéa 26, substituer à la première occurrence du mot :

« du »

les mots :

« dans le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.